

04 OCT. 2017

ARRETE

N° DGS / délég.gén.- 1/2017
Annule et remplace les arrêtés N° 1-2-3 / 2014

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations que le Maire peut accorder à ses Adjointes ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu les procès-verbaux de l'élection des Adjointes du 30 mars 2014 et du 02 octobre 2017

Attendu que l'importance des affaires municipales exige, dans l'intérêt d'une bonne administration, la collaboration permanente du Maire et des Adjointes et pour plus d'efficacité une certaine spécialisation dans le suivi des affaires,

Arrête

Article 1er : Le présent arrêté confère délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, d'une manière permanente, dans les conditions et domaines fixés par les articles suivants.

ADJOINTS

Article 2 : Délégation est donnée à Monsieur Marc ZINGRAFF, 1er Adjoint, dans les affaires suivantes :

Délégation d'ordre général en cas d'empêchement de Monsieur le Maire pour l'ensemble des délégations reçues du Conseil Municipal par délibération du 14.04.14 et du 03.11.15

Vie Sportive – Vie associative sportive et Equipements Sportifs.

Article 3 : Délégation est donnée à Monsieur Sébastien Jean STEINER, 2ème Adjoint, dans les affaires suivantes :

Travaux et Voirie, Développement durable et économies d'énergie, Ateliers Municipaux, Installations Classées (ICPE) ;

Marchés publics, Présidence de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission d'ouverture des plis relatifs aux délégations de services publics en l'absence de Monsieur le Maire, Présidence de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Sécurité Incendie et commission de sécurité des Etablissements Recevant du Public,
Relations contractuelles avec le délégataire du Service des Eaux, ERDF et GRDF.
Urbanisme, et notamment signature de tous actes administratifs ou de tous actes notariés et pièces y afférentes ; signature des autorisations liées au droit des sols et notamment permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, permis de lotir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, demandes de renseignements d'urbanisme, enseignes, autorisations d'aménager un établissement recevant du public, arrêtés de prime pour ravalement de façade et fonds d'intervention architecturale, certificats de conformité, autorisations d'échafaudage, extraits du cadastre, aménagement du territoire et Plan Local d'Urbanisme, Immeubles Menaçant Ruine ;

Gestion du domaine communal : acquisitions, cessions et locations y compris Bars et Restaurants

Informatique et Nouvelles Technologies.

Gestion du Personnel Municipal et des Ressources Humaines, pour les affaires et dans l'ordre de priorité figurant au tableau ci-annexé

Article 4 : Délégation est donnée à Madame Christiane HECKEL, 3ème Adjointe, dans les affaires suivantes :

Tourisme dont port de plaisance, Environnement et Cadre de Vie, Police de l'Environnement, Service Propreté, Espaces Verts, Serres et Jardins Municipaux, Fleurissement, Places de Jeux,

Article 5 : Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude CUNAT, 4ème Adjoint, dans les affaires suivantes :

Culture, Vie associative culturelle, Animation et programmation culturelles, Equipements culturels : Musées, Conservatoire, Archives, Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville et Casino,

Politique de la Ville

Article 6 : Délégation est donnée à Mme Nicole MULLER-BECKER, 5ème Adjointe, dans les affaires suivantes :

Développement et attractivité du centre ville, Fêtes et cérémonies, Animations centre-ville, Foires, Marchés et Fêtes Foraines,

Etat Civil, Elections, Recensement Démographique et Militaire, Bureau Domiciliaire, légalisations et attestations, Population, attestations d'accueil, Quêtes sur la voie publique, Vaccinations, Commission d'Hygiène, Mairies de Quartiers, Cimetières et Police Funéraire, gestion de la Chambre Funéraire, tout document relatif à la demande ou au renouvellement des cartes de séjour et des pièces relatives aux titres de voyage ainsi que les visas retours.

Relations Transfrontalières.

Article 7 : Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ, 6ème Adjoint, dans les affaires suivantes :

Finances, Budget, Comptabilité communale, Impôts et taxes, Redevances, Assurances, Recettes (émissions de titres, subventions à recevoir...), Mandatements des factures et mémoires, Paiements, Salaires, Pensions, Indemnités, Déclarations aux contributions directes, Etats des cotisations à verser à la sécurité sociale, Accomplissement des formalités d'enregistrement, Cautionnement, Décompte des cotisations des allocations familiales, Etablissement et gestion du budget.

Article 8 : Délégation est donnée à Monsieur Armand HENNARD, 7ème Adjoint, dans les affaires suivantes :

Circulation et Stationnement, Taxis, Police Municipale, police du commerce et occupations du domaine public (permis de stationnement et permissions de voirie), Transports, Agriculture, Police des débits de boissons.

Publicité extérieure et notamment enseignes, gestion de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure ;

Gestion de la Forêt

Chasse

Article 9 : Délégation est donnée à Madame Bernadette NICKLAUS, 8ème Adjointe, dans les affaires suivantes :

Petite Enfance, Politique Sociale et de la Famille, Logement, Handicap et accessibilité, Coordination de la Politique du 3ème Age, Conseil des Sages.

Article 10 : Délégation est donnée à Madame Carole DIDOT, 9ème Adjointe, dans les affaires suivantes :

Enseignement et affaires scolaires et périscolaires, et notamment : liaison avec les administrations (Inspection de l'Education Nationale, Inspection Académique...) et les chefs d'établissements scolaires ; dérogations scolaires (enseignement du 1^{er} degré), dotations scolaires, mise en place et gestion de dispositifs particuliers tels que fourniture de produits alimentaires aux écoles.
Accueil périscolaire.

Cultes, et notamment liaison avec toutes instances cultuelles, dont les ministres des cultes, les conseils de fabrique.

Affaires de Personnel, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Jean STEINER.

Article 11 : Délégation est donnée à M. Denis PEIFFER, 10ème Adjoint, dans les affaires suivantes :

Vie Associative hors associations sportives et Culturelles

Jeunesse – Conseil Municipal des Jeunes

Démocratie Locale et Conseils de Quartier

Maisons de quartiers et interassociations

| |
|---------------------------------|
| CONSEILLERS MUNICIPAUX : |
|---------------------------------|

Article 12 : Monsieur Jean William FISCHER, Conseiller Municipal, est délégué pour les compétences ci-après :

-en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Jean STEINER :

Sécurité Incendie et commission de sécurité des Etablissements Recevant du Public,
Installations Classées (ICPE) ;

Urbanisme : Autorisations d'aménager un établissement recevant du public ; Immeubles Menaçant Ruine ;

-en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Jean STEINER et M. NILLES :

Marchés publics, Présidence de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission d'ouverture des plis relatifs aux délégations de services publics en l'absence de Monsieur le Maire, Présidence de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

Article 13 : Madame Marie-Thérèse HEYMES-MUHR Conseillère Municipale, est déléguée pour les compétences

Politique de la Ville en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Claude CUNAT

Conseil Municipal des Jeunes

Article 14 : Monsieur Denis NILLES, Conseiller Municipal, est délégué pour la compétence ci-après en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Jean STEINER :

Travaux et Voirie,

Développement durable et économies d'énergie,

Ateliers Municipaux,

Marchés publics ;

Urbanisme, et notamment signature de tous actes administratifs ou de tous actes notariés et pièces y afférentes ; signature des autorisations liées au droit des sols et notamment permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, permis de lotir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, demandes de renseignements d'urbanisme, , autorisations d'aménager un établissement recevant du public, arrêtés de prime pour ravalement de façade et fonds d'intervention architecturale, certificats de conformité, , extraits du cadastre, aménagement du territoire et Plan Local d'Urbanisme, Immeubles Menaçant Ruine ;

Article 15 : Madame Evelyne CORDARY, Conseillère Municipale, est déléguée pour la compétence :

Logement en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bernadette NICKLAUS.

Jeunesse en cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis PEIFFER

Culture en cas d'absence ou d'empêchement de M. CUNAT

Article 16 : Monsieur Luc DOLLE, Conseiller Municipal, est délégué pour la compétence :

Vie Associative (incluant associations Sportives et Culturelles) en cas d'absence ou d'empêchement de MM. PEIFFER, CUNAT et ZINGRAFF

Conseils de Quartier et démocratie locale en en cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis PEIFFER

Article 17 : Monsieur Sébastien JUNG, Conseiller Municipal, est délégué pour la compétence

Vie Associative (incluant associations Sportives et Culturelles) en cas d'absence ou d'empêchement de MM. PEIFFER, CUNAT et ZINGRAFF

Affaires Scolaires en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole DIDOT

Conseil Municipal des Jeunes.

Article 18 : Sont délégués dans les fonctions d'Ordonnateur :

Messieurs Jean-Marc SCHWARTZ, Marc ZINGRAFF, Sébastien Jean STEINER, Armand HENNARD, Adjoints au Maire.

Messieurs Jean-William FISCHER et Denis NILLES, Conseillers Municipaux Délégués

Article 19 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet,
- M. le Procureur de la République,
- M. le Commandant de Police,
- M. le Trésorier Principal Municipal
- ainsi qu'à tous les Conseillers Municipaux et aux Services Municipaux.

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SARREGUEMINES, le

04 OCT. 2017

Fait à Sarreguemines, le 03 octobre 2017

Le Maire,



Céleste LETT
Premier Vice-Président
De la Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences
Député Honoraire